



Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Compte-rendu de la réunion du 5 février 2010 – COULONGES-SUR-SARTHE – 9h30

Étaient présents :

- 1 -

M. Bernard BREUX (Président de la CLE, Vice-président de "Le MANS Métropole")
 M. Bertrand ROBERT (Vice-président de la CLE, Conseiller communautaire d'ALENÇON)
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI)
 M. Guillaume SAILLANT (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise)
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
 M. Jean-Pierre MARTIN (MISE de la Sarthe)
 M. Pascal FAVREL (MISE de l'Orne)
 Mme Julie LEFRANCOIS (ONEMA Sarthe)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBS)
 Mme Anne LE-DERF (Cabinet ARES)
 MM. Jérôme DUCHEMIN, Philippe MARTIN (IDEA Recherche)
 M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)

Étaient excusés :

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Vice-présidente de la CLE, Députée et Conseillère Générale de la Sarthe)
 Mme Micheline GENDRON (Maire de MARESCHE)
 M. Daniel LENOIR (Vice-président de la CLE, Conseiller Général de la Mayenne)
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
 M. Pierre CHATELLIER (Maire d'Hauterive)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC « Que choisir » de la Sarthe)

L'ordre du jour était le suivant :

1. Retour sur les forums locaux de novembre 2009
2. Point d'avancement sur la rédaction du SAGE
3. Point d'information sur le projet d'inventaire des zones humides sur la commune d'Hauterive
4. Présentation du rapport d'activité 2009
5. Questions diverses

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole à M. SIROT, animateur de la CLE.

Ordre du jour n°1 :**Retour sur les forums locaux de novembre 2009**

M. SIROT, animateur de la CLE – diaporama en séance

M. SIROT présente un bilan synthétique des forums locaux organisés à Vivoin, Alençon, Courcité et Le Mans en novembre 2009.

En termes de participation, plus de 200 personnes ont assisté aux réunions. Il est à noter une participation hétérogène à l'échelle du bassin versant, avec des secteurs moins bien représentés (Nord-Est et Centre-Est du bassin versant), et des participants résidant essentiellement dans les communes situées à proximité des lieux de réunions, ou traversées par la Sarthe. M. SIROT souligne la nécessité de communiquer sur la notion de bassin versant.

Il signale également la participation d'acteurs résidant sur les bassins versants voisins (Mayenne et Sarthe Aval), particulièrement mobilisés autour de la thématique « continuité écologique ».

Les chiffres montrent également une mobilisation plus forte en zone rurale qu'en zone urbaine, avec un record d'affluence sur la commune de Vivoin (70 personnes), et les différentes catégories d'acteurs bien représentées, avec une majorité de citoyens.

Concernant les débats, M. SIROT indique que la morphologie des cours d'eau et la continuité écologique ont été les sujets qui ont suscité le plus de réactions, même si les questions liées à l'alimentation en eau potable, au traitement des eaux usées, aux économies d'eau, aux pollutions diverses et aux pratiques agricoles ont été également abordées.

M. BREUX confirme qu'il existe des tensions particulières sur la thématique de la continuité écologique, et qu'il convient de renforcer le rôle du groupe de travail créé sur ce thème. Il a constaté que l'horaire (18h00) ne semblait pas convenir à la profession agricole. Par ailleurs, il relève que les élus et les acteurs associatifs étaient particulièrement bien représentés. Il s'avoue très satisfait par la participation, et souhaite que pour la suite de l'élaboration du SAGE, et sa mise en œuvre, la CLE envisage de consulter à nouveau le grand public.

M. BONIOU estime que les forums locaux organisés par la CLE sont à l'image des forums publics organisés par l'Agence de l'eau dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne. Il souligne les difficultés de mobilisation du grand public, et les tentatives de lobbying exercées par certains acteurs.

M. DUCHEMIN souhaite pour sa part souligner le fait que le diagnostic du territoire et le scénario tendanciel qui ont été présentés au cours des forums locaux n'ont pas été remis en cause. Par ailleurs, il estime que ces réunions publiques sont importantes pour la mise en œuvre du SAGE, sur des thématiques précises, afin de présenter les actions à engager localement, et pour identifier les maîtres d'ouvrages potentiels.

M. BONIOU signale que lorsque le projet de SAGE sera soumis à la consultation officielle, il est possible que les maires sollicitent une intervention de l'animateur de la CLE en conseil municipal.

- 2 -

Ordre du jour n°2 :**Point d'avancement dans la rédaction du SAGE et de ses documents annexes**

Mme LE DERF, ARES Consultants, MM. DUCHEMIN & MARTIN, IDEA Recherche et M. MURTIN, SOGREAH Consultants – support de présentation remis en séance

M. DUCHEMIN signale que tous les documents sont rédigés dans une version intermédiaire n°1, avec quelques informations en cours de complément :

- Le PAGD, dont la synthèse de l'état des lieux : 43 dispositions et 23 orientations de gestion
- Les fiches actions : 45 fiches
- Le règlement : 17 articles
- Le rapport environnemental

Il ajoute que des sujets sont à traiter prioritairement :

- PAGD : valider l'organisation du document et le statut des « orientations de gestion »
- PAGD et règlement : débattre et valider du contenu des dispositions, orientations et articles, dont les cartographies associées (à débattre en comité de rédaction et en bureau)
- Identifier les secteurs géographiques des fiches actions (à débattre en commissions thématiques et en bureau)

M. BREUX juge indispensable que les acteurs puissent consulter les documents avant les réunions. Par ailleurs il souhaite que soit clairement indiqué que les fiches actions sont annexées au PAGD.

Concernant les orientations (ou principes) de gestion, qui sont des recommandations particulières, ou conseils, que les acteurs souhaitent rappeler dans le SAGE, M. DUCHEMIN propose de les faire apparaître dans le texte introductif précédant les dispositions du SAGE, à la manière du SDAGE Loire-Bretagne.

M. ROBERT souligne la nécessité que le texte introductif soit cohérent avec les dispositions à suivre.

- 3 -

M. BREUX souhaite pour sa part que le paragraphe introductif ne soit pas trop long, et ne modifie pas la répartition des dispositions. Par ailleurs, il souhaite que soit vérifié si les orientations listées ne sont pas, pour certaines, des dispositions (et inversement).

M. DUCHEMIN relève que certaines dispositions pourraient être redondantes avec le SDAGE Loire-Bretagne.

Mme LE DERF précise que le SAGE peut, grâce à son règlement, renforcer la portée réglementaire des dispositions du SDAGE, et cela pour un enjeu clairement identifié par les acteurs du bassin versant.

M. BREUX pense qu'il sera nécessaire de rappeler dans les documents que le SDAGE s'impose au SAGE, et il juge inopportun de rappeler la réglementation existante.

Mme LE DERF ajoute que certaines mesures identifiées comme des dispositions, ne pourront pas trouver de traduction réglementaire, et qu'il appartiendra à la CLE de décider de leur devenir. Par ailleurs, elle ajoute que la CLE devra également veiller à ce que le SAGE réponde aux exigences du SDAGE.

Les membres du bureau décident de mandater le comité de rédaction pour apporter des réponses à ces interrogations, et dans le cas où une mesure ne pourrait pas trouver de traduction réglementaire dans le SAGE, de proposer une justification.

Concernant la prise en compte des textes réglementaires de niveau supérieur, M. TETE indique qu'une directive est prise en compte que si elle est traduite dans le droit national.

M. DUCHEMIN précise que le PAGD mentionnera les textes réglementaires qui ont été pris en compte. Par ailleurs il s'interroge sur la nécessité d'inscrire en disposition, ou orientation, la mesure « réaliser des ouvrages de ralentissement dynamique des crues sur les cours d'eau principaux et secondaires (si la nécessité de tels ouvrages a été prouvée et déterminée) », sachant que cette mesure fait déjà l'objet d'une fiche-action.

M. BREUX pense qu'il ne faut ni valider, ni interdire à priori tout projet de ralentissement dynamique. Il considère qu'une disposition serait réglementairement plus forte qu'une orientation, et pourrait du moins permettre à la CLE d'être consultée.

Les membres du bureau décident de créer une disposition adéquate sur cet intitulé : « si la nécessité de tels ouvrages a été prouvée et déterminée, réaliser des ouvrages de ralentissement dynamique des crues sur les cours d'eau principaux et secondaires ».

Ordre du jour n°3 :

Point d'information sur le projet d'inventaire des zones humides sur la commune d'Hauterive

M. SIROT, animateur de la CLE – diaporama présenté en séance

M. SIROT présente le projet pédagogique initié avec le lycée agricole de Sées de janvier à mai 2010, et qui vise à tester la méthodologie d'inventaire participatif des zones humides sur la commune d'Hauterive (sur la base de la pré-localisation des zones humides par photo-interprétation), et à comparer les résultats avec la méthodologie utilisée par les services de police de l'eau (reconnaissance des sols hydromorphes à la tarière).

Mme LE DERF s'interroge sur la prise en compte de ces inventaires par les services de police de l'eau.

M. SIROT indique qu'il s'agit de préciser clairement en amont de l'inventaire participatif que la démarche vise à planifier la protection des zones humides fonctionnelles dans les documents d'urbanisme, et non à identifier les zones humides dans le cadre d'une procédure d'autorisation ou de déclaration. Il estime qu'il pourrait être lourd techniquement et financièrement pour les communes de réaliser des inventaires des zones humides suivant les critères appliqués par les services de police de l'eau.

M. FAVREL souligne l'intérêt de la démarche, notamment parce qu'elle permet de mesurer concrètement l'écart entre la méthode participative et celle « plus scientifique » utilisée par les services de police.

M. BREUX estime que la démarche participative proposée par la CLE pourrait être considérée comme pertinente si l'écart avec la méthode utilisée par les services de police n'est pas trop significatif.

M. SAVARY DE BEAUREGARD alerte sur les mesures compensatoires qui pourraient être instituées pour l'urbanisation en zones humides. Il rappelle qu'actuellement le mitage du territoire est interdit dans les PLU.

M. BONIOU signale que les décrets de délimitation des zones humides ont été révisés récemment, et que la profession agricole semble mieux accepter les nouveaux critères d'identification.

M. BREUX informe que la commune de la Bazoge a invité la CLE à participer à une réunion de travail pour la révision de son POS. Il estime primordial que la CLE soit associée à ce type de démarche.

M. MARTIN et M. FAVREL proposent de transmettre à la CLE pour information l'état d'avancement des documents d'urbanisme dans la Sarthe et dans l'Orne, afin que la CLE puisse inciter les maires à prendre en compte les orientations du SAGE.

M. ROBERT ajoute qu'il est important que la CLE soit associée également à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ordre du jour n°4 :

Présentation du rapport d'activité 2009

M. SIROT, animateur de la CLE – diaporama présenté en séance

Après avoir fait état des différentes réunions d'élaboration du SAGE en 2009, année marquée par l'adoption de la stratégie collective et le lancement de la phase de rédaction, M. SIROT présente les actions de

communication qui ont été réalisées (lettre du SAGE, refonte graphique du site web, plaquette sur la stratégie collective, etc.).

Il précise que le budget de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS), structure porteuse des SAGE Sarthe Amont et Huisne était de 403 200 euros en 2009. Il rappelle que la précédente structure porteuse du SAGE Sarthe Amont, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont a fusionné en 2009 avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne. C'est pourquoi, le rapport annuel d'activité présente cette année de manière mutualisée les travaux d'élaboration des deux SAGE.

M. BREUX rappelle que l'IIBS sera candidate pour porter le SAGE Sarthe Aval, ce qui lui paraît cohérent du point de vue du bassin versant hydrographique. Il estime en outre que l'IIBS pourrait légitimement assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations non portées localement.

Ordre du jour n°5 :

Questions diverses

M. BREUX signale que le Président de l'Union Départementale des Intérêts Aquatiques et Piscicoles de l'Orne a fait la demande de participer à l'élaboration du SAGE. Après contact avec la cellule d'animation de la CLE, il a choisi d'intégrer la commission thématique « préservation et restauration des écosystèmes aquatiques ».

Aucune autre question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.